

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire: 2023-2024

Composante: Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : Traumatologie à l'usage de l'urgentiste

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR:

Date de passage en CSPM:

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire:

Responsable pédagogique : Dr Clément HORTEUR, Dr. Jean-Jacques Banihachemi

<u>Régime</u>: Formation initiale; Formation continue

Modalités: Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en	Effectifs prévisionnels pour
	cours	l'année à venir
Formation initiale		10
Formation continue		30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

<u>Préciser le niveau de la formation</u> (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Ce diplôme d'université a pour but d'apporter aux médecins confrontés à l'Urgence les connaissances nécessaires dans le domaine de la Traumatologie Générale et particulièrement dans le domaine des traumatismes non évidents susceptibles d'être méconnus.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Médecins,

Internes,

Étudiants ayant terminé le 2ème cycle des études médicales.

2.2 Conditions d'admission

E.Candidat

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3: Organisation des enseignements

<u>Période de la formation</u>: Oct à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée: Non

Volume horaire de la formation : 64h de cours et 8 h de pratique

Nombre d'ECTS:

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)

Voir le tableau MCC:

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Accueil - Présentation du diplôme 1h

Généralités sur les plaies 2h

Traumatologie osseuse pédiatrique 6h

Traumatologie osseuse adulte 8h

Chirurgie de la main 6h

Neurochirurgie 6h

Oto-rhino-laryngologie 3h

Chirurgie maxillo-faciale 4h

Ophtalmologie 3h

Chirurgie thoracique 1h

Chirurgie cardiaque 1h

Chirurgie vasculaire 2h

Chirurgie digestive 2h

Chirurgie viscérale infantile 2h

Accueil et urgences chirurgicales 2h

Gynécologie et obstétrique 4h

Urologie 2h

Anesthésiologie 2h

Médecine légale 1h

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel: non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :non

Rapport de stage:

Projets tuteurés :.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Présence obligatoire

1ère session Examen écrit sur tablette obtenir moyenne 10 /20

2ème session de rattrapage : oral (juin)

Oral question concernant la conduite à tenir en traumatologie non vitale des membres

Absences aux examens:

En cas d'absence à l'examen justifiée le participant pourra se présenter au rattrapage et se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : 15 jours après l'oral

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

<u>Tarifs Formation initiale</u>: 780 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

<u>Tarifs Formation continue</u>: 1460€

<u>Tarifs en Contrat de professionnalisation :</u>

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération:

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.